

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière : Marchés
publics

OBJET :
**MISE EN PLACE
DE GROUPEMENT
DE COMMANDE
ENTRE LA VILLE
ET LE CCAS DE
CASTELNAUDARY
POUR LA
RESTAURATION
COLLECTIVE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 JUIL. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL
Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel,
CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier,
ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy,
CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Présillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que face au contexte budgétaire
difficile, un travail de réflexion sur d'éventuelles économies a été mené. La ville
et le CCAS ont de nombreux besoins communs qui sont satisfaits pour chaque
entité, par des marchés. Ces marchés sont traités séparément ce qui multiplie
les frais de publicité et complexifie leur suivi en interne.

Afin de rationaliser l'organisation, la passation et le suivi des marchés
intéressant à la fois la ville et le CCAS, il apparait que la création d'un
groupement de commande entre les deux entités est la solution la plus adaptée.

Cette démarche avait déjà été réalisée pour certains accords cadre à bons de
commande depuis 2015, renouvelés pour certains en 2017 et a donné entière
satisfaction.

Début 2021, la délégation de service, public relative à la restauration scolaire,
ALSH et gestion du restaurant scolaire arrive à son terme, tout comme le
marché de fourniture et livraison de repas à la cité Pierre Estève.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de mettre en place
un groupement de commande pour organiser la procédure de concession,
établir, mettre en concurrence et assurer le suivi de la future concession de
service public relative à la fabrication, livraison de repas (scolaire, A.L.S.H. et
personnes âgées) ainsi qu'à la gestion du restaurant scolaire.

Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L
2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de groupement de commande qui propose, en son article C, de désigner la Ville de Castelnaudary comme coordonnateur du groupement qui sera chargé notamment des missions suivantes :

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces mêmes besoins
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de concession dans le respect du code de la commande publique et du code général des collectivités territoriales
- Elaborer le dossier de consultation, réceptionner les offres, vérifier leur conformité, être le référent auprès des entreprises et gérer l'organisation de la commission d'appel d'offres des délégations de service public
- Négocier, signer et notifier au nom des membres du groupement la convention de concession de service public

Chacun des membres se charge d'exécuter sa part de la concession en fonction de ses besoins propres.

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui ouvrira les plis sera la commission d'appel d'offres des délégations de service public du coordonnateur.

Monsieur le Maire après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil Municipal l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande pour la concession de service public relative à la fabrication et livraison de repas (scolaire, A.L.S.H. et personnes âgées) ainsi que la gestion du restaurant scolaire avec le Centre Communal d'Action sociale.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commande pour la concession de service public relative à la fabrication et livraison de repas (scolaire, A.L.S.H. et personnes âgées) ainsi que la gestion du restaurant scolaire avec le C.C.A.S.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20200710-DB2020133-DE
Reçu le 16/07/2020